Covaldem 11

Feuillet N°2023/
Paraphe

Séance du 06/02/2023

DECISION DU BUREAU

En application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Comité Syndical du 21 septembre 2020.

COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DE L'AUDE

Numéro : **DB2023-03**	Nombre de Délégués en exercice : **18**	Nombre de Délégués présents : **11**	Nombre de Délégués votants : **11**	Date de convocation : **27/01/2023**

MISE A JOUR DE L'ORGANIGRAMME

L'an deux mille vingt-trois, le 6 février à 17h00, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Covaldem11 (11 000) sous la Présidence de Monsieur Pierre BARDIES, Président du COVALDEM 11.

Président et Vice-Présidents	**Présents**	**Membres du bureau**	**Présents**
Monsieur Pierre BARDIES	X	Monsieur Albert NADAL	
Monsieur Gilles CASTY	X	Monsieur Christian ARAGOU	X
Monsieur Pascal VALLIERE	X	Monsieur Christophe PRADEL	X
Monsieur André VIOLA		Monsieur François DEMANGEOT	
Monsieur Didier CARBONNEL		Monsieur Arnaud ALBAREL	
Madame Hélène RIGAUD	X	Monsieur André BONNET	
Monsieur Jean-Bernard AUDIER	X	Monsieur Jean-Claude MORASSUTTI	
Monsieur Christian SOULA	X		
Monsieur Alain COSTES	X		
Monsieur Luciano STELLA	X		
Monsieur Jean-Pierre PELIX	X		

REÇU EN PREFECTURE
le 08/02/2023
Application agréée E-legalite.com
09_DE-011-200036101-20230206-DB2023_03-0

Covaldem 11

Feuillet N°2023/
Paraphe

Monsieur le Président rappelle que l'organigramme est un outil organisationnel posant le socle de notre mode de fonctionnement.

Il rappelle que l'organigramme du COVALDEM 11 est décliné en plusieurs pôles sous l'autorité hiérarchique de la direction des services.

Ce dernier doit pouvoir s'adapter aux besoins et aux missions conformément à la volonté politique.

La performance et l'efficience sont étroitement liées à la compétence des agents et pour que cet organigramme soit le plus fonctionnel possible, une analyse en termes de profils de poste, de besoins, a permis d'identifier les mouvements de services proposés.

Il va de soi que l'organisation qui en découlera, se fera dans le respect du statut de la fonction publique territoriale et du code général des collectivités territoriales.

En l'espèce, les changements apportés concernent :

- **Le pôle Exploitation :**
  *changement d'intitulé de services (inscrit en rouge)
  *rattachement du service enlèvement au service déchèterie et logistique
  *ajout du service d'installation de stockage de déchets inertes (ISDI)
  *identification des 2 services de pré-collecte (régie et DSP)

- **Le pôle développement durable** :
  *modification de 2 intitulés de services

- **Le pôle grands projets/veille technologique/suivi DSP**
  *ajout du suivi DSP en lieu et place des relations avec les collectivités territoriales

Vu l'avis favorable du comité social territorial qui s'est tenu le 6 février 2023 à 16h00,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du Bureau Syndical autorisent la mise en place du nouvel organigramme joint à la présente décision.

Les modifications sont inscrites en rouge.

Le Président,
Pierre BARDIES

Le secrétaire de séance,
Jean-Bernard AUDIER

Mise en ligne le : 13/02/2023

REÇU EN PREFECTURE
le 08/02/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-011-200036101-20230206-DB2023_03-D